


POUR UNE FRANCE QUI PREND AU SÉRIEUX LA CONDITION ANIMALE

Je soussigné-eJean-Luc Mélenchon....., candidat-e à l'élection présidentielle de 2022, m'engage à porter et à mettre en oeuvre les mesures suivantes

Fait à Paris....., le 6 avril 2022.....

Signature : 



AMORCER LA SORTIE DE LA CAPTIVITÉ ANIMALE

Le 30/11/2021, la loi n°2021-1539 visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale a été adoptée au Parlement. L'interdiction des animaux sauvages dans les cirques itinérants est prévue dans un délai de 7 ans (2028). C'est une première étape importante, mais nous devons aller plus loin.

- Soumettre au taux normal de TVA à 20% les structures à but lucratif reposant sur la captivité animale.
- Mettre fin aux subventions publiques octroyées aux lieux de captivité animale à but lucratif.
- Fermer les parcs zoologiques publics.
- Interdire la reproduction en captivité des espèces qui ne figurent pas sur la liste rouge de l'UICN.
- Interdire l'exploitation des animaux sauvages ~~et domestiques~~, dans tous les types de spectacles.
- Subventionner les structures à but non lucratif qui recueillent des animaux issus de la captivité (sans reproduction).
- Abolir les corridas et les combats de coqs partout en France.



IMPULSER UNE NOUVELLE ÈRE AVEC LES ANIMAUX LIMINAIRES

Les animaux liminaires se définissent comme l'ensemble des animaux qui vivent en liberté dans l'espace urbain. Parce que leur habitat a été profondément modifié par l'urbanisation ainsi que par notre mode de vie, les animaux vivant au sein des villes se distinguent des animaux sauvages ou domestiques ; c'est pourquoi on les appelle les « animaux liminaires ». Pigeons, rats, lapins... : ils sont nombreux à cohabiter avec nous, mais sont méprisés, voire tués.

- Soutenir la recherche publique qui développe des méthodes de cohabitation non létales.
- Organiser, en partenariat avec les villes, des états généraux sur la question des animaux liminaires.



haut commissariat CRÉER UN MINISTÈRE DE LA CONDITION ANIMALE

La dénomination d'un ministère spécifiquement dédié à cette question permet de rendre visible une thématique et de lui accorder de l'importance. Nous réclamons un ministère totalement indépendant, contrairement au ministère de l'Agriculture ou à celui de la Transition écologique, tous deux largement influencés par les lobbys (chasse, élevage, pêche...).

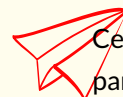
- Lui accorder la compétence de toutes les questions liées aux animaux (élevage, chasse, pêche, captivité, expérimentation animale...).
- Sa mission consistera non seulement à réduire significativement la souffrance animale - en amorçant des transitions et en mettant un terme aux pratiques cruelles -, mais également à construire une société bienveillante avec les animaux.



RÉFORMER LA PÊCHE DE LOISIR

Aujourd'hui, en France, aucune réglementation n'existe afin de limiter ou d'encadrer la souffrance des poissons. Pourtant, il existe un consensus scientifique sur le fait que les poissons sont effectivement doués de sensibilité.

- Instaurer un permis de pêche avec une formation théorique sur la souffrance des poissons.
- ~~Interdire~~ le repêchage dans le but de pêcher. Encadrer
- Interdire la pêche de loisir dans les zones où il existe une interdiction (temporaire ou permanente) de consommation des poissons pêchés.
- Interdire la pêche au vif.
- Interdire l'utilisation des gaffes, des hameçons triples et des hameçons à ardillon.



Ce formulaire est à compléter par les candidat-es et à renvoyer à :

PAZ@ZOOPOLIS.FR



Créer un ministère de la condition animale

Notre gouvernement comprendra des hauts-commissaires chargés de mettre en œuvre rapidement nos principales priorités politiques, comme l'éradication du sans-abrisme, le droit à l'eau, ou encore la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il s'agit en effet de priorités par essence transversales qui doivent faire l'objet d'un portage politique fort et spécifique au sein du gouvernement. Les hauts-commissaires seront, dans notre gouvernement, équivalents en autorité d'un ministère.

Fin des subventions publiques

L'État accompagnera la transformation progressive des parcs zoologiques à but lucratif en refuges ou en programmes de conservation et de réintroduction des espèces. Les subventions publiques devront être dédiées à leur transformation en ce sens. La reproduction des animaux en captivité qui ne sont pas sur la liste rouge de l'UICN sera interdite.

Fermeture des parcs zoologiques publics

Nous proposons que les parcs zoologiques publics, qu'ils appartiennent à l'État ou aux collectivités, soient progressivement transformés en refuges ou en programmes de conservation et de réintroduction des espèces. La reproduction des animaux en captivité qui ne sont pas sur la liste rouge de l'UICN sera interdite.

Interdiction de l'utilisation d'animaux dans les spectacles

La proposition de notre programme *L'Avenir en commun* est la suivante : Interdire les pratiques de chasse et de « loisirs » cruelles pour les animaux (déterrage, chasses à courre, combats de coqs, spectacles incluant des animaux sauvages, etc.).

Interdiction du rempoissonnement dans le but de pêcher

Le rempoissonnement consiste à introduire des poissons d'élevage dans des cours d'eau. Les conséquences sur la biodiversité sont importantes, provoquant un dysfonctionnement des écosystèmes, une augmentation des risques de transmission de pathogènes aux poissons sauvages et de pollution génétique.

Ces pratiques de rempoissonnement amènent une uniformisation génétique des populations de certaines espèces de poissons, au détriment des souches locales à cause de l'ampleur des différences génétiques entre les populations d'élevage et les populations sauvages, ainsi que l'introduction d'espèces non endémiques.

Aussi, nous proposons d'encadrer le rempoissonnement en concertation avec les organisations de défense de l'environnement, des animaux et de pêcheurs pour limiter cette pratique aux cas où elle ne nuit pas à la biodiversité.